

EXTRAIT DU REGISTRE
DES COMPTES-RENDUS DU CONSEIL MUNICIPAL
DE LA COMMUNE D'AUBERTIN

**COMPTE RENDU DE LA REUNION
DU 04 SEPTEMBRE 2025**

L'an **deux mille vingt-cinq** et le **quatre septembre** à vingt heures trente, le Conseil Municipal de cette Commune, régulièrement convoqué, s'est réuni au nombre prescrit par la Loi, dans le lieu habituel de ses séances, sous la présidence de : **Mme Martine RODRIGUEZ, Maire,**

Présents : **Mmes** Sandrine BERSANS, Sandrine HOURS, Isabelle BRUN, Françoise CLASTRE, Sarah LACAVE-PISTAA, **MM.** Sébastien LACAVE-PISTAA, Jérôme SANCHEZ, Olivier MICHON, Yannick BIELLE.

Absents-excusés : **MM.** Jean-Marc MAZOU, Xavier PIAT.

Mme BERSANS a été nommée secrétaire.

1°) Approbation du compte-rendu de la réunion du 22 mai 2025

Le compte-rendu est approuvé à l'unanimité des présents

2°) Inscription de la commune dans la démarche « ma commune s'engage pour le climat » pour la période 2025 à 2031

Madame la Maire informe le Conseil Municipal que par délibération du 28 septembre 2023, la Communauté d'Agglomération Pau Béarn Pyrénées (CAPBP) s'est engagée dans la révision de son Plan Climat Air Energie Territorial (PCAET), pour la période 2025 à 2031. Il a été arrêté en Conseil Communautaire le 4 avril 2025. Ce projet est transmis aux différentes autorités environnementales pour avis et soumis à consultation du public durant l'été 2025 dans l'optique d'une approbation définitive lors du dernier conseil communautaire de 2025.

Le PCAET est un document stratégique dans un contexte marqué par l'accélération des phénomènes liés aux changements climatiques. L'engagement des collectivités territoriales est plus que jamais indispensable, qu'il s'agisse d'atténuation des émissions de gaz à effet de serre, comme d'adaptation du territoire, sujet devenu majeur pour préserver le cadre de vie des habitants. Le rôle de mobilisation et d'entraînement des acteurs est aussi largement réaffirmé, tant la mobilisation collective est un facteur clé de réussite.

Madame la Maire explique que l'ambition poursuivie pour ce deuxième Plan Climat est de contribuer à l'atteinte de la neutralité carbone à l'horizon 2040, soit dix ans plus tôt que l'objectif inscrit dans la Stratégie Nationale Bas Carbone (SNBC).

En se fondant sur cette trajectoire, des objectifs chiffrés ont été établis pour la période du 2^{ème} PCAET.

D'ici 2031 (période du Plan Climat), il s'agira ainsi de réduire de 46 % les émissions de Gaz à Effet de Serre et de 40 % la consommation énergétique, de multiplier par 3 la production d'énergies renouvelables et d'accroître de 7 % la capacité de séquestration du carbone du territoire.

Pour atteindre ces objectifs, le rôle de la Communauté d'Agglomération est double : actionner ses leviers d'actions au maximum et entraîner les autres parties prenantes du territoire.

Madame la Maire attire l'attention sur le fait que le **concours de chaque commune est donc essentiel à l'atteinte des objectifs du territoire**. Pour fédérer les communes autour du 2^{ème} Plan Climat et valoriser leurs initiatives, un parcours dédié sur plusieurs mois leur a été proposé dès le lancement de la démarche. Cette séquence a mobilisé une soixantaine de personnes venant de 24 des 31 Communes et a permis de poser les fondements d'une dynamique fertile.

Cette forte mobilisation a encouragé le développement de la démarche « Ma commune s'engage pour le climat »

Cette démarche individuelle et volontaire illustre comment les communes contribuent, au travers de leurs actions, à atteindre les objectifs du plan climat. Elle vise à valoriser ces contributions et à encourager les communes qui souhaitent progresser dans leurs réflexions. Elle constitue une opportunité de construire une feuille de route pour l'avenir, en matière de gestion et de maîtrise des dépenses (énergétiques notamment) mais aussi pour améliorer le cadre de vie des habitants dans un contexte toujours plus soumis aux aléas climatiques.

Madame la Maire signale qu'en **rejoignant cette démarche, la commune volontaire devient partenaire du Plan Climat, via une Charte de partenariat, signée par la commune et la CAPBP. Celle-ci comprend plusieurs engagements pour la commune signataire, dont la formalisation d'un plan d'actions 2025-2031**, qui s'articule autour de trois ambitions : « Agir pour l'exemplarité de la commune et impulser une dynamique », « Agir pour la transition énergétique et la qualité de l'air sur la commune », « Agir pour un territoire sobre, résilient et favorable à la biodiversité ».

Madame la Maire précise que le cadre et les outils communs permettent un meilleur partage des connaissances des initiatives entre les communes et avec la CAPBP. Cette matière alimentera également les indicateurs du Plan Climat.

La Communauté d'Agglomération s'engage quant à elle à coordonner la démarche et à accompagner les communes dans l'élaboration et le suivi des plans d'actions. Elle valorise les communes signataires et leurs initiatives sous la marque « Commune engagée pour le climat » via divers supports de communication, notamment numériques. Elle facilite l'appropriation du Plan Climat, et renforce l'animation du réseau « Energie Climat », existant depuis 2019 et dédié aux 31 communes. Enfin, elle s'engage à accompagner les communes dans la mise en œuvre de leurs actions, grâce aux compétences diverses des services de l'agglomération dans la mesure du possible.

Le plan d'action du Plan Climat comprend ainsi une fiche action dédiée à l'accompagnement des communes par la CAPBP. L'animation de « Ma commune s'engage pour le climat » en constitue l'action phare.

Madame la Maire souligne que la forte mobilisation des communes autour de cette démarche illustre à quel point les enjeux climatiques sont devenus prégnants et transversaux. Elle initie une collaboration fructueuse entre elles et avec l'agglomération au bénéfice de l'ensemble du territoire.

Le Conseil Municipal, ouï l'exposé du Maire et après en avoir largement délibéré,

DECIDE de valider l'inscription de la commune dans la démarche « Ma commune s'engage pour le climat » par la signature d'une Charte de partenariat entre la Communauté d'Agglomération et la Commune.

ENGAGE l'élaboration d'un plan d'action pour la période 2025-2031

AUTORISE Madame le Maire à signer la Charte de partenariat

TRANSMET la présente délibération au contrôle de légalité.

Délibération approuvée à 8 votes pour et 2 abstentions

3°) Divers

- a- Remerciement des fêtes** : Madame le Maire remercie tout le Conseil Municipal de leur présence et leur aide que ce soit avant, pendant et après. Madame le Maire remercie également les conseillés ayant participé au tournois de pala
- b- Travaux du haut de la Mairie**: le volet roulant blanc initialement prévu est à garder. Un volet roulant blanc est à rajouter pour la fenêtre de la salle des archives.
- c- Panneaux photovoltaïques** : une présentation a été faite par l'agglo suite à l'évolution des techniques : un questionnement à prévoir pour une installation sur le préau (coût estimé de 213 000€).
- d- Electricité église** : un devis a été fait pour l'électricité.
- e- Ecole** : avec la canicule de juin, investissement et installation de quelques ventilateurs.
- f- Vendanges de l'école** : en attente des propositions d'un conseiller pour palier au problème du transport du pressoir.

Séance levée à 22h 30

Signature du Maire : Martine RODRIGUEZ

Signature du secrétaire de séance : Sandrine BERSANS